

Provès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2020 à 19h30

Présents : Jean-Pierre Savioz-Fouillet, Jean-Pierre Maule, Manuel Arragain, Amaury Farges, Aurélie Trunfio, Jacques-Perrillat-Boiteux, Michèle Lambert, Manuel Thomas, Yvan Jayet Dit Laraffe, Thibault Lefebvre.

Excusées : Mélanie Zizzo

Le Maire remercie les personnes présentes.

Manuel ARRAGAIN est désigné secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : convention avec Grand Lac pour l'entretien du local vélo / sanitaires.

Monsieur le Maire salue la présence de Guillaume CARPENTIER, agent technique communal. Monsieur CARPENTIER se présente et échange avec les membres du conseil.

1) Délibération de prolongation du contrat de l'agent technique :

Monsieur le Maire informe le conseil que Guillaume Carpentier, agent technique au sein de la Commune de Ruffieux, a assuré les urgences pour le compte de la Commune de Vions au mois de février en accord avec le Maire de Ruffieux, suite à la rupture conventionnelle de l'agent communal en poste. A la veille des élections municipales, un petit contrat d'un mois a été mis en place, soit du 16 mars au 15 avril.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que celui-ci n'a pas pu se réunir suite aux élections du 15 mars compte-tenu de la crise sanitaire. De ce fait Monsieur le Maire a décidé de proposer à Monsieur CARPENTIER un nouveau contrat du 20 avril au 30 septembre. Il est nécessaire de régulariser cette décision par une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le principe du contrat proposé à Monsieur Guillaume CARPENTIER pour le poste d'agent technique du 20 avril au 30 septembre.

2) Délibération de remise de loyer de la Guinguette suite au report d'ouverture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet initial de délégation de service public était établi au 1^{er} mars. Le retard des travaux et la crise sanitaire n'ont pas permis d'assurer une remise des clés au gérant à cette date. Monsieur le Maire a contacté les services juridiques d'AGATE pour établir une proposition d'avenant au contrat de délégation tenant compte de cette évolution. Il donne lecture de la proposition établie par les services d'AGATE. Il est proposé de retarder la perception des loyers dus par le délégataire à la commune, au-delà de la date de démarrage de l'activité. Un tour de table est fait pour recueillir l'avis des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve par 7 voix pour et 2 voix contre le principe d'un avenant au contrat de délégation basé sur une remise de deux mois de remise de loyer. Le versement des loyers reprendra normalement à compter du mois d'août.

3) Désignation du conseiller communautaire titulaire et du délégué suppléant

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de formaliser par une délibération la désignation des représentants de la commune au sein de Grand Lac. Il est proposé de désigner Monsieur le Maire, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET conseiller communautaire titulaire et Manuel ARRAGAIN, premier adjoint, délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.
Le maire est désigné conseiller communautaire**

4) Convention avec Grand Lac pour la mise à disposition de services

Manuel ARRAGAIN présente le projet de convention de mise à disposition de services entre Grand Lac et la Commune de Vions pour l'entretien du local vélo et sanitaires situés au Nord de la Guinguette.

Cette mise à disposition correspond à l'entretien par l'agent technique communal de ces locaux pour le compte de Grand Lac.

La Commune se verra rembourser le temps de personnel et le matériel mis en œuvre pour cet entretien.

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses :

- Jacques PERRILLAT-BOITEUX interroge sur la présence de VTT sur la passerelle d'accès au chemin piétonnier situé au Nord de l'étang.

Monsieur le Maire précise qu'un point a été fait avec les services de Grand Lac et du Syndicat du Haut Rhône. Cet espace sera interdit aux vélos. Un arrêté municipal sera pris dans les prochains jours et un affichage prévu sur place.

- Monsieur JAYET DIT LARAFFE demande si une signalisation est prévue dans le village pour la Guinguette. Monsieur le Maire précise que la réglementation est très restrictive. Il serait intéressant de travailler sur un panneau global sur la commune avec l'ensemble des services et activités intéressés.

Michèle LAMBERT rejoint la séance à 20h50.

- Les commissions ont été mises en place le 25 mai dernier. Pour un meilleur fonctionnement Monsieur le Maire propose des référents sur chaque sujet étant entendu que les personnes volontaires de la commune peuvent s'y associer. Il est proposé au sein des commissions les thématiques suivantes : Vie du Village, Travaux, Finances.

- Camping-cars sur le parking de la salle des Fêtes et de la Guinguette : il est réglementairement difficile d'interdire les camping-cars qui sont considérés comme des véhicules. Une réflexion est menée concernant les aménagements à prévoir du parking de la salle des Fêtes et du secteur.

- Etang bleu : un travail est mené avec l'appui des services d'Agate pour trouver le bon niveau d'information à donner concernant les possibilités de baignade.

- Jacques PERRILLAT rappelle la délibération prise lors du mandat précédent concernant les pesticides. Il est souhaitable de réfléchir à la bonne application de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil le 17 juin à 19h30 salle de la mairie.

Commission Travaux le 9 juin à 19h30 salle de la mairie

Commission Vie du Village le 10 juin à 19h30 salle de la mairie

Le Maire

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

